ENTRE BEAUCE & PERCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 janvier, sur convocation adressée le 27 décembre 2024, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Saint-Arnoult-des-Bois sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Pascal AUBRY, John BILLARD, Hervé BUISSON, Emilie BOUNOUANE, Vincent CARNIS, Marie-Anne CHENESSEAU, Christine DAMAS, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Claude FRIESSE, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Jacky HULINE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Jacques MAUPU, Jocelyne MENAGER, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Patrick PETREMENT, Jean-Pierre POIRIER, Michel QUENTIN, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Ingrid HEURTAULT à Philippe SCHMIT, Philippe FORGE à Patrick LAGE, Michelle ELLEAUME à Olivier DANIEL, Bruno BLANCHARD à Michel QUENTIN, Eric BRULE à Hervé BUISSON, Agnès PENFORNIS à Emilie BOUNOUANE, Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Patrick MARTIN à Pierre GIGOU, Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE, Jean-Luc GOIRAND à Martial LOCHON

Absents excusés : Michèle CAT, Gérard HUET, Jean-Luc JULIEN, Laure DE LA RAUDIERE

Absente : Rebecca BRUNET

Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers votants : 50

Secrétaire de séance : Bertrand DE LACHEISSERIE

DELIBERATION N°25-008
DECISION AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER AU TITRE DE 2025 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT POUR LE BUDGET ANNEXE « MAISONS DE SANTE PURIDISCIPLINAIRE »

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250107-DELIB25-008-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/01/2025
Publication : 17/01/2025

Il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 du budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire » de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche soit : 9 625 € concernant les dépenses suivantes :
Article 2031 : Frais d'études pour 625 €
Article 2033 : frais d'insertion pour 250 €
Article 21351 : Installations générales, Agencements, Aménagement des constructions bâtiments pour 6 250 €
Article 2313 : Constructions pour 2 500 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives au budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire », au titre de l'exercice 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2024 pour un montant de 9 625 € selon le détail présenté

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Rendu exécutoire compte tenu :
De la réception en Préfecture le
Et de la publication du

Le secrétaire de séance

Bertrand DE LACHEISSERIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250107-DELIB25-008-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/01/2025
Publication : 17/01/2025